



Travail dissimulé, que faire pour régulariser

Par **Xav22**, le **08/10/2019** à **17:29**

Bonjour,

Je me rend compte après 6 mois que mon mari travail à 40 % déclarés et le reste en espèce, au black.

Comment faire pour régulariser la situation alors que son patron ne veux rien savoir ?

Je préfère qu'il quitte ce travail au plus vite mais s'il démissionne c'est son chômage (pole emploi) qu'il ne touchera pas.

Me voila dans l'impasse.

Par **morobar**, le **08/10/2019** à **17:46**

Bonjour,

Les moyens sont multiples, mais le problème réside dans l'administration de la preuve des heures effectives de travail.

Par **Xav22**, le **08/10/2019** à **18:39**

Merci pour votre réponse rapide

Mon mari écrit chaque jours ses heures sur un papier à la fin du service.

Cette feuille est envoyée par message au propriétaire tous les mois.

Par **morobar**, le **09/10/2019** à **07:15**

Bref votre mari se fabrique lui même ses preuves.

On évoque un employeur et non un propriétaire.

Tout recours est quasiment voué à l'échec sans autre preuve mais à coup sur conduira à la perte de l'emploi.

Pour commencer on peut s'adresser à l'inspcetion du travail en signalant la dissimulation volontaire du travail et l'impossibilité pour le personnel d'y remédier.

Après on peut:

* démissionner sous le régime de la prise d'acte. Mais sans preuve le conseil des prudhommes ne requalifiera pas la démission en licenciement

* demander la résolution du contrat de travail devant le conseil des prudhommes, donc tout en continuant à travailler.